AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

219C0676
FR0000120966-FS0364

18 avril 2019

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

SOCIETE BIC

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 18 avril 2019, The Goldman Sachs Group, Inc. (Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en baisse, le 15 avril 2019, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, le seuil de 5% du capital de la SOCIETE BIC et détenir indirectement 987 321 actions SOCIETE BIC représentant autant de droits de vote, soit 2,15% du capital et 1,47% des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Goldman Sachs International	0	0	0	0
Goldman Sachs & Co. LLC	952 474	2,07	952 474	1,41
Goldman Sachs Asset Management, L.P.	32 396	0,07	32 396	0,05
Goldman Sachs Asset Management International	2 451	0,01	2 451	ns
Total Goldman Sachs Group, Inc.	**987 321**	**2,15**	**987 321**	**1,47**

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions SOCIETE BIC hors marché, au résultat de laquelle l'exemption de trading s'applique pour le déclarant (cf. article 223-13 I, 2° du règlement général).

À cette occasion, la société Goldman Sachs International a franchi individuellement en baisse le seuil de 5% du capital.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement par l'intermédiaire des sociétés de son groupe qu'elle contrôle, 12 780 actions SOCIETE BIC (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) au titre d'un contrat « *cash-settled equity swaps* » à dénouement en espèces, arrivant à le 18 juin 2019[2].

[1] Sur la base d'un capital composé de 46 010 907 actions représentant 67 361 767 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[2] Sur la base d'un delta de 1 au 15 avril 2019.